

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le seize octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Alice PHILIPPE, Nicolas CARRARA, Natacha CLOCHARD, Aimé GIRARD, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Vanessa ROSSI, Thierry MARTEL, Véronique MILLE.

Etaient Absents : Michèle MICHEL (pouvoir à M. PERELLO), Alain HECKMANN.

Secrétaire de séance : Alice PHILIPPE.

- 1. Modification des statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.**
La nouvelle compétence concerne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
Approuvé à l'unanimité.
- 2. Modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien.**
La nouvelle compétence, optionnelle pour les communes, concerne l'éclairage public.
Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (M. Martel).
- 3. Attribution d'un logement communal à la Gloriette.**
Il s'agit d'un appartement T 5 qui sera reloué à compter du 1^{er} décembre.
Approuvé à l'unanimité.
- 4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**
Approuvé à l'unanimité.
- 5. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.**
Approuvé à l'unanimité.
- 6. Modification de la durée hebdomadaire de 4 temps de travail.**
Suite au retour à la semaine de 4 jours, le temps de travail de quatre agents intervenants aux écoles va être diminué, en accord avec les intéressées. La mesure interviendra au 1^{er} janvier 2018.
Approuvé à l'unanimité.
- 7. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire.**
La commune renouvelle auprès du même assureur le contrat quadriennal qui lui permet d'être remboursée de son salaire en cas de congé maladie d'un agent.
Approuvé à l'unanimité.

8. Incorporation dans la voirie communale.

Le haut du chemin des Cornes, à partir de la ferme du Pouvet, est composé de parcelles appartenant au domaine privé de la commune ; il est proposé de les incorporer à la voirie communale.

Approuvé à l'unanimité.

9. Conclusion d'un marché public pour la rénovation des courts de tennis.

Un marché est conclu avec l'entreprise Tennis du Midi pour la rénovation des courts de tennis du stade de Canove, pour un montant de 65 524 €H.T.

Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (M. Chabowski).

10. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale.

Approuvé à l'unanimité.

11. Don aux collectivités d'outre-mer de Saint Martin et Saint Barthélémy.

La commune va faire un don de 500 euros aux collectivités sinistrées.

Approuvé à l'unanimité.